



La lettre de votre député



JANVIER 2016

#NousSommesUnis



Joël GIRAUD, député des Hautes-Alpes
10 avenue de Vallouise
05120 L'Argentière-La Bessée
jgiraud@assemblee-nationale.fr
jgiraud.typepad.fr
0492213381 - 0660068381



La lettre de votre député
Directeur de la Publication
Joël Giraud
Crédit Photos
© Joël Giraud
© e-media05
© Assemblée Nationale-2015

Edito

Cher(e)s ami(e)s, Cher(e)s concitoyen(ne)s,

Cette lettre N°11 rassemble un condensé non exhaustif de six mois d'un travail parlementaire riche et dense que l'actualité et ses drames éclipsent trop souvent.

Car oui, si l'on regarde dans le rétroviseur, l'année 2015 commencée dans la tragédie s'est achevée dans les larmes.

Pour autant respecter les morts c'est aussi faire confiance aux vivants.
La société ne peut passer son temps à regarder dans le rétroviseur.
Elle doit certes prendre en compte la nouvelle donne de cette guerre, qui ne dit pas son nom, qu'est le terrorisme.

Pour autant, celles et ceux qui veulent transformer la fraternité en la peur, qui sont les fossoyeurs de la démocratie ne doivent pas gagner la bataille des esprits.
La Résistance aujourd'hui c'est, avec nos valeurs, de combattre des idéologies d'un autre âge.
Le symbole, ce serait d'accoler enfin à notre devise nationale « *Liberté, Égalité, Fraternité* », le mot de « *Laïcité* ».

L'important, comme l'a réaffirmé au nom du groupe Radical Républicain Démocrate et Progressiste dans l'hémicycle notre collègue Olivier Falorni, « ce n'est pas de déchoir ou de ne pas déchoir, c'est de ne pas échouer ».

Alors oui, 2016 sera une année de combat, combat contre les extrémismes, combat pour la démocratie, combat pour l'emploi car le chômage est une gangrène de la démocratie.

Et pour cela, ne comptons pas que sur les autres, ce sont des combats que toutes et tous, élus, citoyens, nous devons mener et gagner ensemble.

Ce sont mes vœux pour 2016 dans le cadre de cette France forte et fraternelle que nous aimons.

En direct de ...

Joël Giraud cosigne la lettre de la députée MRC Marie-Françoise Bechtel en faveur du rétablissement d'un service national. « Le service national, c'est ce qui fait le lien entre la sécurité du

territoire, qui doit maintenant être assurée davantage encore, et l'intégration car nous sommes devant des causes qui sont exogènes mais aussi endogènes » a déclaré la députée du Mouvement des Citoyens Marie-Françoise Bechtel. Des propos que le député

PRG des Hautes-Alpes fait siens en cosignant la lettre à François Hollande pour rétablir, dans des formes appropriées, un service obligatoire de 3 à 6 mois auquel seraient soumis garçons et filles et qui serait étendu à la protection civile de la population.

C'est pour Joël Giraud **un retour aux sources du civisme qui s'impose.**

Lors de la deuxième lecture de la proposition de loi relative à la protection de l'enfant (première lecture en mai 2015) les radicaux de gauche se sont opposés aux tests osseux.

Le projet vise à renforcer et améliorer la prise en charge des enfants et des adolescents en difficulté de façon équitable sur l'ensemble du territoire et à améliorer la mise en œuvre de la loi réformant la protection de l'enfance. Mais la question des tests osseux est fortement contestée. Ce test est utilisé pour évaluer l'état des cartilages de croissance des jeunes étrangers et en déduire leur âge. Si cet examen les décrète mineurs, ils bénéficient d'une prise en charge par

l'aide sociale à l'enfance, sinon, ils passent sous la coupe de l'État et peuvent être priés de quitter le territoire français. Cette technique utilisée en particulier dans le suivi des maladies endocriniennes risque ainsi de passer d'une finalité médicale à une finalité judiciaire, ce qui dérange fortement Joël Giraud et ses collègues radicaux mais aussi certains députés socialistes qui ont déposé des amendements identiques visant à écarter toute utilisation d'examens médicaux aux fins de détermination de l'âge d'un individu. Les députés écologistes et front de gauche avaient également déposé des amendements en ce sens mais n'étaient pas présents pour les défendre. La députée PRG des Hautes-Pyrénées, Jeanine Dubié, a

insisté sur les questions éthiques posées par cette technique, largement contestée par de très nombreuses instances médicales, scientifiques ou éthiques, la marge d'erreur étant reconnue avec les conséquences très défavorables que cela entraîne pour les jeunes isolés.

La secrétaire d'État chargée de la Famille, de l'Enfance, des Personnes âgées et de l'Autonomie, Laurence Rossignol, estimant qu'en première lecture un compromis avait été trouvé sur cette question, s'est opposée à ces amendements, soutenue en cela par les députés Les Républicains et des députés socialistes appelés en renfort. Elle s'est montrée particulièrement maladroite en appelant sur ce point l'attention des députés sur « la situation et la période dans laquelle nous sommes » faisant ainsi l'amalgame déplorable entre migrants et terroristes, ce qui a provoqué des exclamations sur les bancs du groupe Radical, Républicain, Démocrate et Progressiste et en particulier la réaction vive de Joël Giraud s'exclamant haut et fort « Ah non, pas ça ! ». Réalisant sa maladresse, la ministre s'est excusée. Tout particulièrement en cette période, Joël Giraud et ses collègues, invitent à la plus grande vigilance quant aux expressions publiques sur le sujet !



Proposition de loi sur la réforme du régime social des indépendants présentée par les députés Les Républicains.

Étrangement ce texte émanait de ceux-là même qui l'avaient instauré en 2008 (les députés ex UMP). Joël Giraud regrette que cette proposition n'ait pu être discutée à cause de l'adoption

d'une motion de rejet préalable, déposée par les députés du groupe Socialistes, Républicains et Citoyens, à laquelle Joël Giraud et ses collègues se sont opposés.

En effet le régime social des indépendants présente de nombreux dysfonctionnements et la discussion aurait pu permettre de peser sur le contenu de la convention que l'État conclura prochainement avec le RSI pour la période 2016-2019 et qui doit de toute urgence apporter des solutions à la détresse des affiliés au RSI.

En outre, le débat aurait été le meilleur moyen de pointer dans quelle mesure l'ancienne majorité avait failli en créant le RSI sans plus de réflexion en amont !

ACTIVITE ANNUELLE 2015 DE JOEL GIRAUD : source <http://www.nosdeputes.fr/joel-giraud>

37 semaines d'activité - 70 présences en commissions - 131 interventions en commissions - 220 interventions longues - 1131 amendements signés - 1 rapport signé - 2 propositions de loi - 9 propositions de loi signées - 58 questions écrites
Mais Joël Giraud se distingue surtout pour ses questions orales au nombre de 15 pour lesquelles il arrive en tête du palmarès des députés !



Retrouvez toute l'actualité de Joël Giraud sur

- son blog : http://jgiraud.typepad.fr/jol_giraud/
- le site de l'AN : http://www2.assemblee-nationale.fr/deputes/fiche/OMC_PA267336
- Son compte facebook : <https://www.facebook.com/JoelGiraud05>
- Son compte twitter : <https://twitter.com/JoelGiraud05>



... l'Assemblée Nationale



Joël Giraud est intervenu à l'Assemblée Nationale le 15 juillet 2015, dans le cadre des questions au Gouvernement, sur la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle aux communes limitrophes des phénomènes et a illustré son propos par l'exemple du glissement de terrain qui a

provoqué la fermeture du tunnel du Chambon. Le manque de compréhension du fonctionnement du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, dû à l'absence de textes normatifs sur ce sujet, et le manque de transparence peuvent conduire à certaines iniquités. Une commune ne peut être déclarée en état de catastrophe naturelle que si un phénomène d'intensité anormale a lieu sur son territoire, excluant toute conséquence, parfois dramatique, d'un phénomène survenu à quelques mètres des limites communales.

Le Gouvernement a entendu l'appel du député : 15 jours après, un arrêté exceptionnel a été publié pour La Grave, Villar d'Arène et Monetier les Bains.

Loi Montagne Acte II : Bernadette Laclais, députée PS de Savoie, a remis début septembre 2015 au Premier Ministre un rapport pour un « Acte II » de la loi Montagne. Le député des Hautes-Alpes, également président de la Commission Permanente du Conseil National de la Montagne, a travaillé en lien étroit avec sa

collègue afin de proposer des pistes concrètes dans les domaines qui lui sont chers et qu'il défend régulièrement en haut lieu, à savoir la prise en compte du travail saisonnier et de la pluriactivité, un meilleur accès aux services de l'État dans les territoires enclavés dans le cadre d'une solidarité nationale renforcée, que ce soit en matière de santé, de transports ou de couverture numérique et



téléphonique mais également sur le dossier de l'agriculture et les nouveaux enjeux de l'impact du changement climatique.

Ce rapport complet est une première étape décisive vers une efficacité accrue de la loi Montagne et la reconnaissance des spécificités, mais aussi du

dynamisme et de l'attractivité de ces territoires.

Unités Touristiques Nouvelles (UTN) : Bernadette Laclais (PS, Savoie), chargée par le Premier Ministre de la mission sur la révision de la loi Montagne et Joël Giraud président de la Commission Permanente du Conseil National

de la Montagne, ont uni leurs efforts pour que les massifs montagneux ne voient pas disparaître la procédure dite des Unités Touristiques Nouvelles (UTN) comme l'avait initialement prévu le projet de loi Macron, renvoyant au droit commun de l'urbanisme les projets qui actuellement sont

analysés via le « guichet unique » des Massifs. Cette mesure, qui pouvait apparaître comme une simplification, n'en était en réalité pas une et comportait des risques de dérive. Afin de respecter l'esprit de la loi Montagne de 1985 qui prévoit un équilibre entre développement et préservation, les deux députés alpins ont fait adopter un amendement sur la réforme par ordonnance des UTN réclamant un avis obligatoire du Conseil National de la Montagne sur toute ordonnance prévoyant une évolution des procédures UTN.

C'est à Chamonix que s'est déroulé en septembre 2015 le Conseil National de la Montagne coprésidé par le Premier Ministre et Joël Giraud.

Le Gouvernement s'est engagé à :

— **Garantir** l'accès aux services numériques fixes et à la téléphonie mobile pour améliorer la qualité de vie et l'attractivité — **Renforcer** l'offre de soins de proximité et garantir un accès aux soins urgents pour les populations

— **Assurer** une école de qualité, développer les classes de découverte et prendre en compte les contraintes des acteurs — **Offrir** des solutions de mobilité adaptées aux spécificités des territoires de montagne — **Encourager** la pluriactivité, composante essentielle de l'emploi en montagne — **Valoriser** et sécuriser l'emploi saisonnier, levier indispensable à l'économie montagnarde — **Renforcer** et pérenniser les soutiens spécifiques nécessaires à l'agriculture montagnarde, déterminante pour l'équilibre

économique, environnemental et social de ces territoires — **Développer** de nouveaux outils pour utiliser davantage de bois dans le cadre de la gestion durable et développer les entreprises de la filière forêt/bois — **Soutenir** un développement économique fondé sur une industrie performante et un tourisme «toutes saisons» — **Aménager** de manière durable l'espace montagnard — **Engager** la transition écologique et énergétique des territoires de montagne — **Poursuivre** et intensifier les mesures d'adaptation aux changements climatiques en montagne — **Renforcer** la gestion intégrée des risques naturels — **Encourager** la mise en oeuvre d'outils de gestion intégrée de l'eau en montagne — **Prendre** en compte les spécificités de la montagne dans l'élaboration et la mise en oeuvre des normes — **Renforcer** les institutions chargées de veiller à la prise en compte des enjeux de la montagne — **Assurer** la mise en cohérence des classements montagne et massif.

En direct de ...

A l'occasion du débat sur la nouvelle norme relative à la Télévision Numérique Terrestre, Joël Giraud a rappelé que le soutien de son groupe politique était lié à

une prise en compte efficace sur le terrain des particuliers, notamment ceux desservis par le satellite et tous ceux qui devront acheter un adaptateur ou changer leur téléviseur. Le Gouvernement a prévu un système d'indemnisation pour

éviter les écrans noirs.

Mais, le député PRG a appelé à la vigilance compte tenu des difficultés rencontrées lors du passage à la télévision numérique en 2011.



Le député des Hautes-Alpes, en juin dernier, a tenu à soutenir la proposition de loi permettant la libération de nouvelles fréquences, les réseaux mobiles parvenant à saturation depuis le lancement des services internet mobile et l'arrivée des smartphones et des tablettes. Mais pour le député-maire, il n'est pas question que la modernisation et l'adaptation aux nouvelles fréquences coûtent un centime de plus aux habitants des régions rurales et de montagne, systématiquement pénalisées à chaque « saut » technologique depuis 30 ans, pérennisant une fracture numérique territoriale inadmissible. Différentes dispositions dans la présente loi permettront un accès facilité à tous, en prévoyant notamment une aide financière, sans condition de ressources, pour l'acquisition d'adaptateur, ainsi qu'une assistance technique gratuite destinée aux personnes âgées et handicapées. Tout en réaffirmant sa vigilance concernant l'équité territoriale et plus particulièrement la couverture des zones rurales et de montagne, Joël Giraud s'est félicité, au nom de ses collègues radicaux, de cette avancée, la couverture de tout le territoire par la TNT étant un gage pour lui d'un meilleur partage des savoirs et d'une réelle contribution à l'égalité des chances, socle de notre République.

Fin de vie : Les radicaux de gauche se heurtent à une coalition inattendue UMP-majorité du PS – extrême droite contre l'aide active à mourir.

Malgré une dernière bataille au nom du droit de mourir dans la dignité en octobre dernier, les radicaux de gauche n'ont eu pour soutien que les écologistes et quelques socialistes pour tenter de légaliser l'aide active à mourir à la demande du patient.

Le rapporteur (PS) du texte s'est même fait traiter par le président du groupe Radical, Républicain, Démocrate et Progressiste (RRDP), Roger-Gérard Schwartzberg, de « prince de l'ambiguïté et de marquis de l'euphémisme ».

La coalition inattendue UMP-extrême droite – majorité du PS l'a emporté par 35 voix contre 26.

Transition énergétique : 18 amendements de Joël Giraud adoptés en lecture définitive dont la garantie qu'une personne ayant basculé dans la précarité ne sera pas privée d'eau. Le député des Hautes-Alpes a aussi fait autoriser le préfinancement des territoires

à énergie positive .

Après avoir provoqué une certaine hilarité pour avoir évité, en 1ère lecture, que les éleveurs ne soient soumis à une taxe sur les émissions de gaz à effet de serre en raison de la production naturelle de méthane entérique par les ruminants, 18 nouveaux amendements du député PRG Joël Giraud ont été adoptés en lecture définitive du

projet de loi sur la transition énergétique, dont ceux sur la lutte contre le gaspillage énergétique, le préfinancement par la Caisse des Dépôts et Consignations des lauréats des appels à projets lancés par le ministère de l'Écologie.

Cela concerne les lauréats hauts-alpins labellisés « territoires à énergie positive », mais aussi et surtout la lutte contre la précarité énergétique et l'accès à la ressource en eau. Après amendement du député-maire de L'Argentière, la décision du Conseil Constitutionnel du 29 mai 2015 est transcrite dans la loi afin qu'aucune personne n'ayant basculé dans la précarité ne soit privée d'eau.

Dexia-Crédit Local ou ... l'autisme bancaire érigé en déni de responsabilité. La commission des finances de l'Assemblée Nationale auditionnait mercredi 13 janvier Messieurs Robert de Metz, président du conseil d'administration de Dexia SA, et Karel de Boeck, administrateur

délégué et président du comité de direction. Joël Giraud au titre du groupe Radical, Républicain, Démocrate et Progressiste (RRDP) est intervenu sur les résistances locales de la part de communes qui, par défaut de conseil de la banque, ont été entraînées dans une situation catastrophique. Et de citer la ville de Quiberon qui vient de délibérer début janvier pour

porter plainte contre la banque et Saint Cast le Guildo qui vient de la faire condamner par jugement au TGI de Nanterre du 26 juin 2015 pour défaut de conseil. Stupeur du député quand la seule réponse de la banque a été de dire que Dexia ne connaissait pas ces communes qui ne sont pas ses clientes. Alors même que la condamnation a été prononcée !

Le député PRG des Hautes-Alpes a décidé de saisir le président de la commission des finances de l'Assemblée Nationale devant ce qui s'apparente au mieux à de l'autisme, au pire à un mensonge devant cette commission.

... l'Assemblée Nationale

Mission pour la préservation des ressources en eau et le maintien d'une agriculture montagnarde.

Pour mener à bien la mission que le Premier Ministre lui a confiée auprès de la ministre de l'Écologie sur le thème de l'irrigation en montagne, Joël Giraud a effectué aux mois de juin et de juillet une série d'auditions et de visites dans les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, les Hautes-Alpes et la Corse.

Accompagné d'Etienne Lefebvre (ingénieur général - ministère de l'Écologie) et Roland Renoult (ingénieur général - ministère de l'Agriculture), le député des Hautes-Alpes a rencontré de nombreux professionnels concernés par la problématique de l'irrigation en montagne et effectué plusieurs visites de terrain.



Dans les Hautes-Pyrénées, il était notamment reçu par sa collègue députée Jeanine Dubié et accueilli par les représentantes de l'État, Madame la Préfète, Madame la Sous-Préfète et de nombreux acteurs économiques locaux, agriculteurs ou consulaires et des élus locaux.



Visite de la commune d'Adast, du Canal du Gabarret, géré par l'ASA de la plaine de St Savin, du Canal des Moulins, Lau-Balagnas au

niveau du gave d'Azun, périple au col Rigat, Err, Barrage de Vinça.



Dans les Hautes-Alpes, il a visité une exploitation à Laragne-Montéglin, échangé en mairie de Saint Maurice en Valgaudemar sur la problématique des fontaines, visité le grand canal de ville à Briançon et les canaux de Pont de Cervières.



Plusieurs acteurs économiques et institutionnels (la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes et celle des Alpes de Haute-Provence, le SMADESEP, des responsables d'ASA, la Fédération Départementale des Structures d'Irrigation et de Gestion de l'Eau des Hautes-Alpes, la CLEDA, le Conseil Départemental...) ont été auditionnés en Préfecture.



Enfin, en Corse, l'irrigation gravitaire semble totalement oubliée, presque disparue de la mémoire des acteurs publics, comme si les zones de montagne étaient condamnées à un inéluctable déclin. Joël Giraud a pu pressentir ce qui risque d'arriver sur le continent : un

abandon de toute politique de l'eau en montagne générant un exode massif vers les plaines du littoral. Au milieu de tout cela, deux contrexemples : la commune de Riventosa où l'équipe municipale restaure les restanques, réhabilite l'usage de l'eau pour installer une agriculture, grâce à une AFP (les ASA n'existent pas en Corse) et celle de Vescovato où la culture des agrumes est très aidée par un intéressant système expert de la gestion économe de l'eau mis au point par la Chambre d'Agriculture.



Le député des Hautes-Alpes a remis son rapport en mains propres au Premier Ministre et à la ministre Ségolène Royal le 9 septembre dernier.



Au Conseil National de la Montagne en septembre 2015, le Premier Ministre a validé les conclusions du rapport rédigé et annoncé plusieurs mesures concrètes. Les recommandations proposées par Joël Giraud pourront, à l'issue de cette analyse, être traduites en actions.

* **Revitaliser** les structures de gestion collective de l'irrigation de montagne en s'appuyant sur les instances de gouvernance territoriales. Il s'agit d'encourager la revitalisation des associations syndicales autorisées (ASA) et des instances de gouvernance de gestion de l'eau, afin d'organiser les travaux nécessaires à la modernisation des réseaux d'irrigation et plus généralement de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations à des échelles cohérentes. Les conventions de massifs participeront à ce financement, y compris en terme d'ingénierie.

* **Adapter et assouplir** les règles de la police de l'eau pour tenir compte du contexte de l'irrigation à partir des cours d'eau de montagnes sèches méridionales qui peuvent être considérés comme «atypiques», dès lors que toutes les mesures d'économie d'eau réalisables ont été mises en œuvre.

* **Maintenir** les redevances des agences de l'eau à leur niveau actuel pour les prélèvements d'irrigation, mais exonérer les fontaines de montagne patrimoniales en zone non déficitaire en eau (**mesure validée dans la Loi de Finances 2016**).

Débats budgétaires ...

Les mois d'automne consacrés aux débats budgétaires, sont un des temps forts de la vie parlementaire.

Que ce soit en réunion de la Commission des Finances ou en séance, Joël Giraud et les députés de son groupe ont obtenu plusieurs avancées.

Le Projet de Loi de Finances 2016 a été adopté définitivement le 17 décembre 2015 avec le soutien de Joël Giraud.

Le texte en nouvelle lecture, avait été enrichi par le Gouvernement, en accord avec les annonces du Président de la République au Congrès de Versailles le 16 novembre, d'importants crédits visant à accélérer l'effort déjà engagé de renforcement des moyens de lutte contre le terrorisme, de sécurisation des frontières et de sécurisation générale de la France.



Ces crédits visent principalement à former et équiper des effectifs, à renforcer la sécurisation des sites, à accélérer encore la remise à niveau du parc automobile de la police et de la gendarmerie, à développer les moyens de la vidéo-protection, à accélérer encore la modernisation des systèmes d'information et de communication, à accroître les moyens dédiés au déminage et aux risques nucléaire, radiologique, biologique et chimique, à accroître les moyens

technologiques de gestion de crise et à développer la coopération internationale en matière de sécurité.

D'autres crédits visent à intensifier les frappes en Syrie et en Irak et à ne pas engager de diminution d'effectifs jusqu'en 2019, avec des conséquences budgétaires dès 2016.



Ont été également votés des crédits pour la protection contre les attentats et au titre de programmes interministériels, le déploiement des moyens opérationnels du ministère de la Justice (2 500 emplois de plus sur 2016 et 2017), des crédits supplémentaires visant en particulier à renforcer les outils de contrôle aux frontières et de contrôle des visas, le renforcement des effectifs douaniers.

En ce qui concerne les autres sujets du Projet de Loi de Finances, qui sont nombreux, Joël Giraud se réjouit de l'adoption d'une série de mesures qu'il a âprement défendues : le dispositif favorable aux indépendants soumis au Régime Social des Indépendants qui subissent une affection longue durée, **l'exonération de redevance pour les fontaines patrimoniales** en zones de montagne non déficitaires, **les exonérations de foncier et d'aménagement** pour les maisons pluri-professionnelles de santé dont des collectivités prennent la maîtrise d'ouvrage, **la sécurisation des ressources** du Fonds national d'accompagnement vers et dans le logement via les astreintes

prononcées à l'encontre de l'État au titre du droit au logement, **le maintien de la mesure fiscale pour les entreprises** mettant à disposition une flotte de vélos issue de la loi pour la transition énergétique, ou enfin ses amendements concernant **la péréquation en faveur des Chambres de Commerce et d'Industrie rurales**.

Il se félicite également de l'adoption de **garanties financières pour les « communes nouvelles »** permettant leur création au plus tard en septembre 2016 (avec délibération au 30 juin) et garantissant l'exonération de la contribution au redressement des finances publiques, le maintien de leur dotation forfaitaire par rapport à celle des communes préexistantes (avec une majoration de 5 % pour celles regroupant entre 1 000 et 10 000 habitants) et également de la garantie du maintien des attributions au titre de la dotation nationale de péréquation (DNP), de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et de la dotation de solidarité rurale (DSR) perçues par les communes préexistantes. Autre mesure : le maintien durant les 3 années du dispositif « communes nouvelles » en cas d'agrégation d'une commune tiers dans la période.



Joël Giraud s'est également battu pour l'extension aux travaux de « voirie », du **bénéfice du FCTVA** dès les investissements 2016.

Il déplore le rejet de la création d'un « Crédit d'impôt pour l'Action Solidaire » mais se félicite que **la taxe affectée aux Chambres d'Agriculture** ne soit diminuée que de 2 % seulement pour les 3 années à venir.

D'autres amendements du député des Hautes-Alpes ont permis notamment de **restaurer l'amortissement supplémentaire** sur certains achats d'équipements industriels aux poids lourds fonctionnant au gaz naturel et au biométhane carburant pour une durée de deux ans, mais aussi **la compensation de l'abattement de 30 % de taxe foncière** sur les propriétés bâties pour les logements situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et la **création d'une dotation de compensation** pour les collectivités classées en Quartier Prioritaire de la politique de la ville à hauteur de 40% à compter de 2016.

... PLF 2016, PLFR 2015 et PLFSS 2016

Joël Giraud a également obtenu le rejet de la proposition du Gouvernement de supprimer l'article rendant **les équipements de remontées mécaniques** éligibles au suramortissement Macron, disposition maintenue dans le texte final et applicable à partir du 1^{er} janvier 2016 et qui complète utilement la mesure qu'il a fait adopter dans le Projet de Loi de Finances Rectificative, concernant les transports par câble (voir ci-contre).

A souligner également l'adoption de la baisse **de la TVA** sur les produits d'hygiène féminine que Joël Giraud a votée de même que la réduction automatique de la **Contribution Sociale Généralisée pour les bas salaires**.

Il s'est inquiété du remplacement par **l'aide complémentaire aux conjoints survivants**, veuves en particulier, de l'Aide Différentielle aux Conjoints Survivants (ADCS) qui assurait aux veuves le revenu stable sur lequel elles comptaient. Il souhaitait que ces demandes d'aides complémentaires ne soient pas traitées comme des demandes de secours traditionnelles et n'entrent pas dans le droit commun des aides sociales, assimilées pour les veuves des anciens combattants à un assistantat humiliant. Il a obtenu que le Gouvernement remette un rapport pour s'assurer que les veuves de guerre ne soient pas lésées.

Le **Projet de Loi de Finances Rectificative pour 2015 a également été adopté le 17 décembre dernier avec le soutien de Joël Giraud.**

Ce projet prévoit une réduction du déficit de l'État de 1,1 milliard par rapport à la loi de finances initiale pour 2016. La baisse de ce déficit anticipé en 2015 s'élève donc à 12,3 milliards d'euros, par

rapport à 2014. En dépit des circonstances particulièrement exceptionnelles de cette année 2015 la majorité a tenu le cap et assuré la maîtrise de nos finances publiques en parvenant à tenir ses objectifs de dépenses et de soldes budgétaires et publics. Le texte fait preuve d'un véritable saut qualitatif opéré vers une **fiscalité plus écologique** : création d'un compte d'affectation spéciale pour la transition énergétique, encouragement à l'utilisation de l'essence E-10, réforme de la taxe à l'essieu, simplification et sécurisation du recouvrement de la taxe générale sur les activités polluantes, et réforme de la fiscalité des énergies.



Joël Giraud et ses collègues se réjouissent de l'adoption à l'unanimité de leur amendement visant à inclure **le transport par câble** dans la liste des activités de transport de personnes et de marchandises bénéficiant d'un taux de TICPE réduit de 0,50 euro par mégawattheure. Qu'il soit aérien ou au sol, le transport guidé ou par câble est un transport utilisé dans les zones de montagne, et dans le transport urbain. Le fait de l'exclure du dispositif, alors que la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de



l'Énergie venait de publier une ordonnance prévoyant de lui attribuer les mêmes servitudes publiques qu'à tous les autres modes de transport, posait un problème.

Joël Giraud a voté le **Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale**, estimant qu'il **renforce les droits sociaux** par de véritables avancées notamment la simplification des procédures, une meilleure couverture pour tous et un suivi des dossiers plus efficace : carte vitale dès 12 ans, bénéficiaires à part entière dès 18 ans, garantie des impayés de pension alimentaire, meilleur accès à une complémentaire santé au-delà de 65 ans, lutte contre l'obésité chez les enfants de 3 à 8 ans, renforcement de l'accès des mineures à la contraception, prise en charge immédiate à 100 % des soins et versement immédiat des indemnités journalières pour les victimes du terrorisme (mesure qui ne devait entrer en vigueur qu'en janvier 2016, avancée à cause des événements que le pays a connus).



En direct de l'Assemblée Nationale

Projet de loi de Santé : Sur l'oénotourisme, les ligues de vertu n'ont pas gagné et la ministre de la Santé s'est vu imposer par la loi que l'oénotourisme et les savoir-faire locaux ne soient pas les victimes collatérales du politiquement correct. Pour le tabac il en est allé autrement : La ministre a pu, de quelques voix, imposer une mesure, le paquet neutre, allant très au-delà de ce que demande l'Union Européenne et qui va poser d'énormes problèmes de concurrence déloyale dans les régions frontalières. Bien que non-fumeur, **Joël Giraud continue à ne pas accepter cette mesure inique et mènera ce combat jusqu'au bout.**

Projet de loi relatif à la prorogation de l'état d'urgence. Les radicaux de gauche obtiennent un meilleur contrôle des sites faisant l'apologie du terrorisme.

Météo France Briançon. Pour Joël Giraud, la vigilance ... météo doit demeurer. Devant la suppression de 53 implantations depuis 2008 (sur les 105 initiales) et les 7 annoncées en 2016, le député PRG des Hautes-Alpes a préféré anticiper en demandant au Gouvernement que « la bourrasque qui souffle sur ce service » s'arrête et que soient préservés les centres de montagne, dont celui de Briançon en raison de leur utilité pour la prévision fine des risques d'avalanche notamment. Dans sa réponse, le secrétaire d'État aux Transports Alain Vidalies, s'est voulu rassurant en rappelant la volonté de sa ministre de tutelle Ségolène Royal qui « reconnaît leur compétence cruciale et souhaite que les massifs continuent à bénéficier de ces soins performants ». Tout cela devant être examiné dès ce mois de janvier dans le prochain contrat d'objectifs

et de moyens. Joël Giraud appelle à la vigilance ... météo quant au maintien des 6 postes de Briançon dont il convient d'assurer la pérennité y compris dans le cadre des départs à la retraite.

Le tourisme en montagne s'invite à l'Assemblée Nationale. L'évaluation des politiques d'accueil touristique était en débat ce lundi 11 janvier à l'Assemblée Nationale à la demande du groupe Radical Républicain, Démocrate et Progressiste, après qu'un rapport a été élaboré sur le sujet par Jeanine Dubié (PRG, Hautes-Pyrénées) et son collègue Philippe Le Ray. En conclusion de son propos introductif, la députée de Lourdes rappelait que « l'année 2015 s'est achevée dans un climat plus que morose en raison des attentats et de l'absence de neige pendant les vacances de Noël ». Si ce débat n'a pas attiré les foules (une vingtaine de députés y assistait), il a mobilisé les principaux acteurs de la montagne : Joël Giraud (PRG-Hautes-Alpes), Bernadette Laclais (PS-Savoie), Marie-Noëlle Battistel (PS-Isère), Frédérique Massat (PS-Ariège) et Sophie Dion (LR-Haute Savoie) à telle enseigne que les discussions ont essentiellement porté sur les problématiques montagnardes. Le premier à intervenir était le président de la Commission Permanente du Conseil National de la Montagne, Joël Giraud, qui a obtenu « un plan de communication d'Atout France ciblé pays par pays, marché par marché qui s'appliquera aussi à la montagne ».

S'agissant des difficultés des entreprises le ministre « étudiera toutes les demandes qui lui seront adressées en matière de délai de paiement, de recouvrement de taxe et de cotisation pour les professionnels ». Quant à la mobilisation du chômage partiel et à l'impossibilité par les régions d'en bénéficier, l'ouverture est

importante et le secrétaire d'État au Tourisme, Matthias Fekl a fait une annonce forte « les services du ministère du Travail et ceux du ministère dont relève mon secrétariat d'État proposeront, dans les semaines à venir, aux collectivités concernées par une baisse d'activité de leurs remontées mécaniques en régie non dotée de la personnalité morale de travailler à des solutions alternatives très concrètes : appui à la diversification et au changement de statut des régies ; appui de Pôle Emploi aux saisonniers concernés pour que ceux-ci retrouvent rapidement un emploi ; approche prospective du contenu des emplois et des compétences pour mieux anticiper le problème que vous avez évoqué dans les années à venir ».



Jeanine Dubié, Joël Giraud, Bernadette Laclais



Marie-Noëlle Battistel, Frédérique Massat, Sophie Dion

Sur la compétence tourisme et l'intercommunalisation des offices de tourisme évoquée par Marie-Noëlle Battistel et Sophie Dion, le ministre a rappelé la prochaine réunion du Conseil National de la Montagne le 20 janvier présidée par Joël Giraud, au cours de laquelle le secrétaire d'État aux collectivités locales, André Vallini, précisera les solutions que le Gouvernement a retenues. En tout état de cause, le Premier Ministre Manuel Valls a bien intégré le courrier conjoint que lui ont adressé Joël Giraud et Bernadette Laclais, des réunions interministérielles ont déjà eu lieu de façon à répondre de manière précise. Et le ministre de rappeler la modification du calendrier scolaire, revendication ancienne, mise en œuvre par ce Gouvernement, qui, il est vrai, est de nature à soulager une économie très perturbée par les aléas climatiques.

Joël Giraud soutient la proposition de loi instaurant l'incapacité pénale des personnes condamnées pour pédophilie qui vient combler un manquement dans le fonctionnement de notre société tout en évitant l'écueil qui consisterait à ne pas respecter la présomption d'innocence.

Dossier spécial Chambon

Depuis la fermeture du tunnel du Chambon le 10 avril 2015, Joël Giraud a pris le dossier à bras le corps et multiplié les interventions afin de réduire au maximum les conséquences de cette catastrophe naturelle sur l'économie et le tourisme de toute une vallée et d'un département tout entier.

Au-delà de la difficulté de circulation des riverains, c'est tout un tissu économique qui a subi de plein fouet cet événement.

Le député des Hautes-Alpes a tenté d'apporter des solutions concrètes.

On peut résumer les mesures au travers des engagements du Premier Ministre lors de sa visite du vendredi 24 juillet 2015 à La Grave.

- **L'état de catastrophe naturelle pour les communes les plus durement touchées, La Grave, Villar d'Arène, et Monétier Les Bains** : Il s'agit d'une première en France. Jamais un arrêté n'avait été pris sur des communes où un sinistre n'est pas directement survenu. C'est donc bien le préjudice économique et social qui est pris en compte par cet arrêté pris vendredi 31 juillet 2015 lors du conseil des ministres en un temps record puisque la question au Gouvernement posée dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale par le député PRG des Hautes-Alpes datait du 15 juillet. Les assurés ayant une clause d'indemnisation dans leurs assurances au titre des pertes d'exploitation pourront être indemnisés. Les trois communes retenues correspondent à la zone la plus directement touchée et on rappellera que le col du Lautaret est situé quasi intégralement sur la commune de Monétier Les Bains.

- **L'abondement par l'Etat du fonds mis par les régions et le**

département des Hautes-Alpes en faveur des entreprises sinistrées.

- **Le cofinancement de la route de secours** et celui du tunnel profond bidirectionnel (12 millions €) appelé à remplacer l'actuel tunnel s'il devait être endommagé par le glissement.

- **Le cofinancement de l'étude globale de sécurisation de la route Grenoble/Briançon.**

- **Le financement du pont aérien** tant que la navigation ne peut reprendre.

- **Le remplacement (en cas de réouverture de la navigation) des bateaux par des barges** permettant une meilleure capacité (y compris pour les véhicules utilitaires).

- **La mise en œuvre de moyens supplémentaires des services de l'équipement et de l'armée** pour maintenir le col du Lautaret ouvert.

- **L'extension du tarif Fréjus aux utilitaires et aux touristes** (pour mémoire le ministre des transports a imposé le tarif à 13€ pour les véhicules légers).

- **La demande de minage ou déchaussement du pied de glissement** (dans le lac) si l'effondrement ne se produisait pas rapidement.

Joël Giraud s'est rendu également plusieurs fois sur place, à titre privé ou dans le cadre de ses fonctions de parlementaire en signe de soutien. A de nombreuses reprises, il a rencontré les élus locaux, les habitants et les membres du collectif lors de diverses réunions.

Depuis le 24 novembre dernier, une route de secours (RS 1091) de 5,3 km est ouverte au trafic local. Elle ne peut être qu'une solution temporaire en attendant le nouveau tunnel de dérivation promis par le Conseil Départemental de l'Isère et pour lequel l'appel d'offres a été lancé le 27 novembre dernier. Joël Giraud reste attentif à ce dossier.

Le Premier Ministre Manuel Valls s'est déplacé le 24 juillet 2015 en Haute-Romanche et en Oisans afin de rencontrer les habitants et les professionnels sinistrés suite à l'effondrement du tunnel du Chambon. Sans pour autant promettre de miracle, le Premier Ministre a fait preuve d'une politique volontariste en matière d'aide de l'État. Le dossier a été suivi de près par les ministères concernés qui se sont réunis très fréquemment en relais direct avec Christophe Pierrel chef adjoint de cabinet de François Hollande, Joël Giraud et les autres élus de la Région et du département.

Photo © e-media05



"Je ne veux pas laisser crever ce territoire"
(Manuel Valls)



Les Piolets d'Or, principale manifestation de l'alpinisme mondial, se tiendront du 14 au 17 avril 2016 à la Grave au lieu de Chamonix en solidarité, à la demande du député et du président du Groupe de Haute Montagne Christian Trommsdorff. L'État, sollicité par Joël Giraud, participera à hauteur de 50000 € à cette manifestation.

Du côté du...

A l'occasion de la visite de **Patrick Kanner**, ministre de la Ville de la Jeunesse et des Sports, le 10 août dernier, Joël Giraud lui a demandé son soutien dans le cadre de la démarche mise en place avec le ministère du Travail en faveur des saisonniers. En effet, le député-maire de L'Argentière-La Bessée, afin de favoriser l'emploi dans les structures touristiques et en particulier celles relevant du tourisme social, souhaite que les dispositifs d'aide du type contrat d'avenir ou contrat de génération puissent être proposés aux saisonniers dès lors qu'ils bénéficient d'un contrat de travail reconductible automatiquement d'une année sur l'autre et que ce contrat soit suffisamment long. Joël Giraud avait déjà déposé des amendements en ce sens, à la demande du secteur du tourisme social, mais ils n'avaient pas été retenus par le Gouvernement.



Joël Giraud député, Claire Bouchet conseillère régionale, Joël Bonnaffoux et Gérard Fromm, conseillers départementaux et Christophe Pierrel, chef adjoint de cabinet ont accueilli le ministre Patrick Kanner au centre UCPA des Orres. L'occasion de discuter tourisme social, éducation populaire et statut des saisonniers.

La Préfecture des Hautes-Alpes a changé de visages.

Astrid Jeffrault, directrice des services du cabinet du préfet a dit au revoir aux Hautes-Alpes pour rejoindre le Tarn.

Elle a été remplacée par **Matthieu Doligez** qui était le directeur de cabinet et le secrétaire général de la préfecture de Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

François Drapé, sous-préfet de l'arrondissement de Gap et secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes, a rejoint le ministère de l'Intérieur à la direction générale des collectivités locales, au sein du bureau en charge de l'intercommunalité, domaine dont il a pu cerner le fonctionnement au cours des deux années qu'il a passées dans les Hautes-Alpes.

Il a été remplacé par **Yves Hocdé**, précédemment directeur de cabinet du préfet de la Drôme. Enfin, le préfet **Pierre Besnard**, après deux ans et demi passés dans le département a rejoint Montauban pour devenir Préfet du Tarn et Garonne et a laissé place au **nouveau préfet Philippe Court**, ancien directeur adjoint du cabinet du président du Sénat.



Au lendemain des élections régionales en Provence-Alpes-Côte d'Azur Joël Giraud tient à saluer la qualité du travail effectué par **Michel Vauzelle**, président de Région pendant 17 ans auprès duquel il a beaucoup œuvré en faveur de la mise en place d'une politique d'équité en faveur des territoires et de la prise en compte de la montagne et de ses spécificités. Rappelons que Joël Giraud a été conseiller régional pendant 10 ans (mars 2004/mars 2014), vice-président de Région, avant de laisser

sa place à **Claire Bouchet** qui est également sa députée suppléante.

Il tient à remercier chaleureusement tous les anciens conseillers régionaux avec lesquels il a pu travailler pour le développement de la région et du département des Hautes-Alpes.

Joël Giraud félicite les nouveaux conseillers régionaux et leur souhaite bonne chance pour leur mandat.

... département

Loup : les actions continues de Joël Giraud en 2015.

Devant les attaques de loup qui se multiplient dans les Hautes-Alpes, y compris dans les zones considérées comme non vulnérables, et face au désespoir des éleveurs, à plusieurs reprises Joël Giraud est intervenu auprès de la ministre de L'Écologie au sujet des attaques de loup dans le département.

Durant l'été 2014 il l'avait d'ailleurs invitée à venir dans le Parc des Écrins et avait notamment organisé une rencontre entre les éleveurs et la ministre. A l'issue de cette rencontre la ministre avait notamment renforcé les possibilités d'autodéfense en cas d'attaque de troupeaux, tranchant ainsi avec l'attitude de ses prédécesseurs.

Au mois de mai, Joël Giraud a transmis une pétition signée par plus de trois mille personnes émanant d'une agricultrice de Champoléon, exprimant la désespérance des éleveurs d'une part, et argumentant sereinement d'autre part, leur point de vue.

Plus récemment, au mois de juin dernier, il a appuyé la démarche de l'agricultrice de Baratier qui s'était trouvée face à face avec le prédateur et relayé ses

inquiétudes et sa détresse. Il a également co-signé un courrier avec la sénatrice des Hautes-Alpes, le président de la Chambre d'Agriculture et le président du Conseil Départemental afin que la ministre autorise immédiatement les tirs de prélèvement et demandé de réelles avancées afin de réguler efficacement la colonisation du loup dans les Hautes-Alpes.

Enfin, courant août, il lui a écrit afin de demander que les lieutenants de louveterie soient équipés de lunette à visée nocturne. Car au-delà de l'augmentation théorique des prélèvements, il faut donner les moyens aux louvetiers de faire leur travail et malheureusement seule une lunette a été affectée dans les Hautes-Alpes. Joël Giraud a donc redemandé des moyens supplémentaires au ministère de l'Écologie.

Le député des Hautes-Alpes a même décidé de consacrer une partie de sa réserve parlementaire à l'achat de matériels permettant aux lieutenants de louveterie de réaliser ces tirs de prélèvements prévus par la loi. Il s'agit essentiellement de phares-led destinés à éclairer les scènes de tir nocturne, seuls aptes à un rendu performant.

Ceci n'exclut pas pour autant de



poursuivre l'étude de moyens alternatifs comme les colliers répulsifs ou autres innovations destinées à protéger les troupeaux.

Lors de la manifestation rassemblant les agriculteurs désespérés devant la Préfecture autour de « La Ferme du Désespoir », depuis Paris où il s'était rendu pour la rentrée parlementaire, il avait demandé à sa suppléante Claire Bouchet de le représenter.

Enfin, en liaison avec le chef adjoint de cabinet du Président de la République Christophe Pierrel, il a fortement insisté pour que le Préfet coordonnateur du plan loup s'entretienne avec les agriculteurs et a rappelé à la ministre de l'Écologie l'appui à sa volonté d'adapter la convention de Berne pour que, comme en Espagne, les prédateurs n'aient pas le même statut de protection en zone où ils pullulent par rapport aux territoires qui n'ont pas atteint un équilibre de population. Le Préfet de Région s'est rendu dans les Hautes-Alpes pour rencontrer les agriculteurs, le 24 septembre dernier.

« Devant la situation de blocage qui prévalait dans le conflit où de nombreux acteurs du monde agricole attendaient des mesures concrètes, j'avais sollicité la ministre de l'Écologie car je savais qu'elle était la seule en mesure de comprendre la détresse des éleveurs comme elle l'avait prouvé en juillet 2014 à Vallouise et j'ai été écouté au-delà de mes espérances puisque Ségolène Royal a participé personnellement à la réunion de crise.

Avec les qualités d'écoute qu'on lui connaît la ministre a su trouver les mots justes et les mesures adéquates pour calmer une légitime colère. Jamais une ministre, de droite comme de gauche, n'avait eu ce courage et au nom de ce territoire, je l'en remercie»

Joël Giraud



Nouvelle gouvernance de la SNCF pour les Alpes du Sud. À la suite des nombreux incidents qui ont

démontré l'incapacité de la SNCF à coordonner ses propres services entre les directions opérationnelles de Marseille Lyon et Chambéry mais aussi entre les différentes branches ou types de trains, Joël Giraud avait demandé à Guillaume Pépy, président de la SNCF, qu'un interlocuteur unique soit nommé dans les Alpes du Sud. Guillaume Pépy a accédé à cette demande et le 1er octobre dernier Patrick Marthouret a pris ses fonctions, assisté du chef d'agence SNCF de Gap Michel Assenat, et a été présenté mi-



décembre en présence d'Isabelle Sendrané, sous-préfète de Briançon, Joël Giraud, député des Hautes-Alpes et Jean-Yves Petit alors vice-président de la Région en charge des transports. A noter que les nouvelles motrices du train de nuit ont bien été livrées pour l'hiver.

La Convention Inter-régionale du Massif des Alpes (CIMA) 2015-2020 a été officiellement signée le lundi 6 juillet 2015 à L'Argentière-La Bessée en présence du Préfet de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, des vice-présidents des régions Rhône-Alpes et PACA et du président du Comité de Massif des Alpes, Joël Giraud. Les objectifs de la CIMA sont articulés autour de 4 axes : **conforter l'attractivité du massif**

par une amélioration de l'offre de services aux populations afin de maintenir et d'attirer des habitants notamment des jeunes, valoriser les ressources propres au massif pour le **développement économique** dans une logique d'auto-développement très ancrée



dans la loi Montagne, répondre aux impératifs de la **transition énergétique** et du changement climatique très sensible dans les massifs, insérer les Alpes françaises dans leur environnement régional, **transfrontalier, européen et transnational** et à mieux faire collaborer les massifs entre eux.

L'enveloppe financière globale (Europe, Etat, Régions) pour la mise en œuvre de ce programme correspond pour la période 2015-2020 à au moins 127 millions €, sans compter les financements mobilisables auprès d'autres collectivités voire d'acteurs privés, et elle concerne à égalité les deux régions Rhône-Alpes et PACA !

Un seul regret pour le député-maire de L'Argentière : la faible place accordée à l'agriculture pour laquelle il espère une révision prochaine de la CIMA.

L'été meurtrier : En réaction à la tragique

avalanche de Pelvoux survenue mi-septembre 2015 et aux autres drames que la montagne a connus, Joël Giraud a fait part de « son

émotion face à ces tragédies qui n'en finissent plus de se succéder à telle enseigne qu'on ne sait plus s'il s'agit d'un hiver qui commence mal ou d'une année qui n'en finit plus de plonger ce territoire dans le deuil ».

Les urgences de l'hôpital d'Embrun ne fermeront pas : le volet territorial de la loi Santé est de loin le plus intéressant pour notre département et il protège ses structures de santé. Outre l'engagement de la ministre de la Santé qu'aucune population ne soit à moins de 30 minutes d'un service d'urgences qui protège le Centre Hospitalier d'Embrun, un amendement voté en commission a introduit un nouvel article qui souligne que l'Agence Régionale de Santé (ARS) doit désormais tenir compte des spécificités territoriales dans l'élaboration du SROS (Schéma Régional de Santé). Il a été également inséré par voie d'amendement, une disposition sur l'équité territoriale. Ceci constitue donc un socle important pour la reconnaissance des hôpitaux de montagne. Dans la loi de Santé, la déclinaison de l'offre tient désormais compte des enjeux de santé, des caractéristiques de l'offre, ainsi que des spécificités sociales, géographiques et saisonnières, propres à chaque territoire. Joël Giraud a personnellement porté l'amendement prenant en compte la saisonnalité. C'est pourquoi, comme l'a réaffirmé Marisol Touraine en rejetant les conclusions et notamment la liste de fermetures proposées dans le rapport du Docteur Yves Le Grall, les urgences du Centre Hospitalier d'Embrun ne fermeront pas.



Mettant à profit son déplacement dans le cadre de la mission irrigation en montagne en Corse, Joël Giraud s'est rendu, à titre privé, à Isolaccio di Fiumorbo au monument commémoratif de la déportation de 167 corses de 15 à 80 ans en 1808 vers la prison d'Embrun, où, faute de soins et victimes de privations, du froid, de la maladie, ils moururent tous.



Le crime de ces hommes ?

Difficile de le savoir mais le caractère politique de cette déportation massive depuis une région, toujours rebelle, est évident. Tout comme l'indécence de leur sépulture sur le territoire des Hautes-Alpes puisque les restes reposent, en vrac, dans un champ aujourd'hui cultivé.

Pour le député des Hautes-Alpes, il faudra bien un jour que tant la ville d'Embrun que la Nation fassent un geste de réconciliation et de respect de leur mémoire

Votre député à votre service

Permanence Parlementaire de Joël Giraud
 Député des Hautes-Alpes
 10 avenue de Vallouise - 05120 - L'Argentière-La Bessée
 tél : 04.92.21.33.81 - fax : 04.92.21.43.73
jgiraud@assemblee-nationale.fr - http://jgiraud.typepad.fr/jol_giraud/

